



Arrêt maladie professionnelle en préavis de démission

Par Aurelie49

Bonjour,

Je suis actuellement en préavis de démission d'un travail très éprouvant. Je viens d'être diagnostiquée d'une affection qui semble clairement liée à mon activité professionnelle, et pour laquelle je vais devoir me faire opérer. Ma question est la suivante :

Mon préavis de démission sera-t-il reporté si je me fait arrêter pour maladie professionnelle ? Serai-je encore couverte par ma mutuelle d'entreprise ? Percevrai-je encore mon salaire pour la durée de mon arrêt ? L'entreprise peut-elle contestée d'emblée le caractère professionnel de cette maladie pour que mon contrat se termine à la date prévu ?

J'ignore si cela apporte une nuance supplémentaire, mais à noter que je suis encore en période d'essai.

Un grand merci d'avance